

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 13

votants : 18

OBJET

Modifications
commissions communales

L'an deux mille vingt deux le treize décembre

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 06 décembre 2022

PRESENTS : M. PERROT, M. RAISSON, Mme PIQUET, M. GALLY, Mme ROCHE, M. DUSSAC, Mme LABRUNIE, M. JEANTEAU, M. VEYRIRAS, Mme BLANCHARD, Mme KEBAILI, Mme PUIGRENIER, Mme MARAIS

Monsieur PRINSAUD a donné procuration à Monsieur GALLY
Madame GAINANT a donné procuration Madame PIQUET
Monsieur MARTIN a donné procuration à Monsieur PERROT
Madame GOURONG a donné procuration à Madame ROCHE
Madame BERGERON a donné procuration à Madame BLANCHARD

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour faire suite aux démissions de Messieurs SAVIGNAT, RATINAUD et de Madame DA CUNHA, et à l'arrivée de nouveaux conseillers municipaux, Mesdames MARAIS et PUIGRENIER il est nécessaire de modifier certaines commissions.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de profiter de cette occasion pour redéfinir les commissions, regroupement de certaines commissions ou suppression de commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les modifications des commissions comme suit :

Commission Finances – commission travaux –voirie-bâtiments: commission chargée de la programmation budgétaire, des finances, établissement du budget, compte administratif, suivi - travaux d'investissement dans les différents bâtiments communaux ou propriétés de la commune, du suivi et de la maintenance.

Monsieur le Maire, M. RAISSON, M. MARTIN, M. DUSSAC – Mme PIQUET- Mme PUIGRENIER – Mme BERGERON – Mme GAINANT- M. VEYRIRAS – Mme ROCHE – M. JEANTEAU

Commission Economie Locale – commission communication : commission chargée du développement économique (marché – artisanat – commerces) - l'élaboration du bulletin municipal – divers bulletins d'infos – site officiel de la commune – page facebook – panneau pocket.

Monsieur le Maire, M. MARTIN, M. DUSSAC – Mme PIQUET- Mme LABRUNIE - M. PRINSAUD – Mme ROCHE

Commission Affaires scolaires : commission chargée d'être en contact avec les enseignants, parents d'élèves... Gestion du personnel scolaire.

Monsieur le Maire, M. RAISSON, M. MARTIN, Mme BLANCHARD – Mme PIQUET –Mme MARAIS

Commission Vie Associative – Politique Jeunesse et Sports – Affaires Culturelles – commission affaires générales

Commission chargée de la relation permanente avec les responsables des différentes associations – informer le conseil municipal des projets pouvant aider à maintenir ou à développer le sport, des animations pour les jeunes – Gestion de la salle des Fêtes – Tourisme et culture - formalités administratives (état civil, cimetière...) – Gestion RH – carrières – Formations – direction du personnel

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

administratif - communication interne – convocations (informations aux élus) – gestion de l’urbanisme, du cadastre

- M. Daniel PERROT – M. Bruno GALLY – Mme KEBAILI – Mme BLANCHARD – Mme PIQUET – M. PRINSAUD – Mme LABRUNIE - Mme MARAIS – M. JEANTEAU – Mme ROCHE

Commission Propreté – Entretien des espaces et équipements urbains - commission environnement commission chargée de la direction du personnel technique et travaux en régie - réflexion et la mise en place d’actions ayant un impact positif sur la commune dans une démarche de développement durable et éco-responsable.

- M. Daniel PERROT – M. Dominique MARTIN – M. GALLY – M. VEYRIRAS – M. JEANTEAU

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 14 décembre 2022

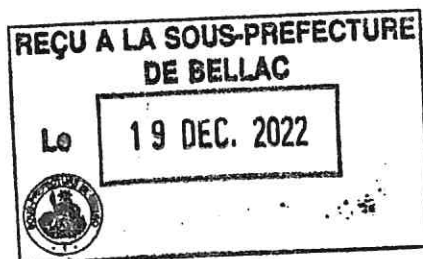
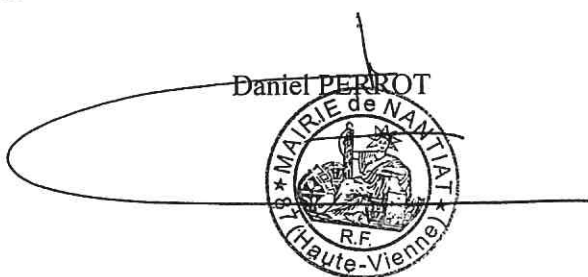
Le secrétaire de séance

Le Maire

Nicole LABRUNIE



Daniel PERROT



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 13

votants : 18

OBJET

Modifications
commissions communales

L'an deux mille vingt deux le treize décembre

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 06 décembre 2022

PRESENTS : M. PERROT, M. RAISSON, Mme PIQUET, M. GALLY, Mme ROCHE, M. DUSSAC, Mme LABRUNIE, M. JEANTEAU, M. VEYRIRAS, Mme BLANCHARD, Mme KEBAILI, Mme PUIGRENIER, Mme MARAIS

Monsieur PRINSAUD a donné procuration à Monsieur GALLY
Madame GAINANT a donné procuration Madame PIQUET
Monsieur MARTIN a donné procuration à Monsieur PERROT
Madame GOURONG a donné procuration à Madame ROCHE
Madame BERGERON a donné procuration à Madame BLANCHARD

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour faire suite aux démissions de Messieurs SAVIGNAT, RATINAUD et de Madame DA CUNHA, et à l'arrivée de nouveaux conseillers municipaux, Mesdames MARAIS et PUIGRENIER il est nécessaire de modifier certaines commissions.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de profiter de cette occasion pour redéfinir les commissions, regroupement de certaines commissions ou suppression de commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les modifications des commissions comme suit :

Commission Finances – commission travaux –voirie-bâtiments: commission chargée de la programmation budgétaire, des finances, établissement du budget, compte administratif, suivi - travaux d'investissement dans les différents bâtiments communaux ou propriétés de la commune, du suivi et de la maintenance.

Monsieur le Maire, M. RAISSON, M. MARTIN, M. DUSSAC – Mme PIQUET- Mme PUIGRENIER – Mme BERGERON – Mme GAINANT- M. VEYRIRAS – Mme ROCHE – M. JEANTEAU

Commission Economie Locale – commission communication : commission chargée du développement économique (marché – artisanat – commerces) - l'élaboration du bulletin municipal – divers bulletins d'infos – site officiel de la commune – page facebook – panneau pocket.

Monsieur le Maire, M. MARTIN, M. DUSSAC – Mme PIQUET- Mme LABRUNIE - M. PRINSAUD – Mme ROCHE

Commission Affaires scolaires : commission chargée d'être en contact avec les enseignants, parents d'élèves... Gestion du personnel scolaire.

Monsieur le Maire, M. RAISSON, M. MARTIN, Mme BLANCHARD – Mme PIQUET –Mme MARAIS

Commission Vie Associative – Politique Jeunesse et Sports – Affaires Culturelles – commission affaires générales

Commission chargée de la relation permanente avec les responsables des différentes associations – informer le conseil municipal des projets pouvant aider à maintenir ou à développer le sport, des animations pour les jeunes – Gestion de la salle des Fêtes – Tourisme et culture - formalités administratives (état civil, cimetière...) – Gestion RH – carrières – Formations – direction du personnel

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

administratif - communication interne – convocations (informations aux élus) – gestion de l'urbanisme, du cadastre

- M. Daniel PERROT – M. Bruno GALLY – Mme KEBAILI – Mme BLANCHARD – Mme PIQUET – M. PRINSAUD – Mme LABRUNIE - Mme MARAIS – M. JEANTEAU – Mme ROCHE – Mme GOURONG

Commission Propreté – Entretien des espaces et équipements urbains - commission environnement commission chargée de la direction du personnel technique et travaux en régie - réflexion et la mise en place d'actions ayant un impact positif sur la commune dans une démarche de développement durable et éco-responsable.

- M. Daniel PERROT – M. Dominique MARTIN – M. GALLY – M. VEYRIRAS – M. JEANTEAU

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 20 décembre 2022

Annule et remplace la délibération du 13 décembre 2022

Le secrétaire de séance

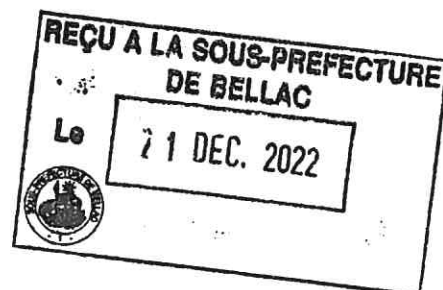


Nicole LABRUNIE

Le Maire



Daniel PERROT



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 13

votants : 18

OBJET

Avenant aux conventions
voirie et assainissement et
fonds de concours

L'an deux mille vingt deux le treize décembre

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 06 décembre 2022

PRESENTS : M. PERROT, M. RAISSON, Mme PIQUET, M. GALLY, Mme ROCHE, M. DUSSAC, Mme LABRUNIE, M. JEANTEAU, M. VEYRIRAS, Mme BLANCHARD, Mme KEBAILI, Mme PUIGRENIER, Mme MARAIS

Monsieur PRINSAUD a donné procuration à Monsieur GALLY
Madame GAINANT a donné procuration Madame PIQUET
Monsieur MARTIN a donné procuration à Monsieur PERROT
Madame GOURONG a donné procuration à Madame ROCHE
Madame BERGERON a donné procuration à Madame BLANCHARD

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Le conseil communautaire, le 31 mars 2022 a voté, à la majorité, le budget de la communauté de communes en prenant en compte, comme chaque année, une somme correspondant au reversement intégral du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) à ELAN.

Le 25 août 2022, le conseil communautaire a voté à la majorité en faveur du versement intégral du FPIC à la communauté de communes ELAN pour l'année 2022. Cependant en l'absence d'unanimité, il a été demandé aux conseils municipaux du territoire de se prononcer sur le mode de répartition de ce fonds avant le 25 octobre 2022. Le Conseil municipal de VAULRY s'étant prononcé contre le versement intégral à ELAN et le délai de révision du mode de répartition étant expiré, le FPIC sera réparti selon le droit commun entre l'EPCI et les communes du territoire.

La perte de cette ressource importante (574 254 €) déséquilibrerait fortement le budget et la trésorerie communautaires et mettrait la communauté de communes en difficulté.

Après délibération le conseil communautaire propose que les communes qui bénéficient par convention d'une participation de la communauté de communes pour les missions d'entretien voirie et assainissement l'établissement d'un avenant pour l'année 2022 qui prévoit une baisse du montant à reverser équivalente au montant du FPIC perçu par chaque commune.

Pour les communes ayant un montant de FPIC supérieur à la somme versée au titre des conventions voirie et assainissement, un fonds de concours sera demandé pour le montant de la différence. (Pour la commune de Nantiat la somme s'élève à 3 340.50 €)

Ces dispositions permettraient tant pour les communes que pour l'EPCI de maintenir la situation financière telle que votée lors de la constitution du budget en mars 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le mécanisme d'équilibrage proposé par l'EPCI
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir
- autorise le versement d'un fonds de concours à hauteur de 3 340.50 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

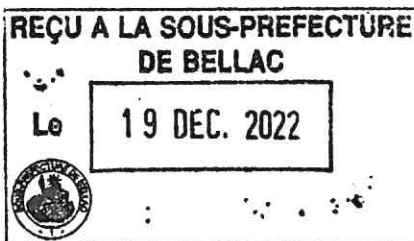
En Mairie le 14 décembre 2022

Le secrétaire de séance

Le Maire

Nicole LABRUNIE

Daniel PERROT



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18
présents : 13
votants : 18

OBJET

Demande garantie emprunt
pour NOALIS 5 logements
individuels rue Maurice
Caillis

L'an deux mille vingt deux le treize décembre

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 06 décembre 2022

PRESENTS : M. PERROT, M. RAISSON, Mme PIQUET, M. GALLY, Mme ROCHE, M. DUSSAC, Mme LABRUNIE, M. JEANTEAU, M. VEYRIRAS, Mme BLANCHARD, Mme KEBAILI, Mme PUIGRENIER, Mme MARAIS

Monsieur PRINSAUD a donné procuration à Monsieur GALLY
Madame GAINANT a donné procuration Madame PIQUET
Monsieur MARTIN a donné procuration à Monsieur PERROT
Madame GOURONG a donné procuration à Madame ROCHE
Madame BERGERON a donné procuration à Madame BLANCHARD

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'opération de réhabilitation thermique des 5 logements individuels situés rue Maurice Caillis, appartenant à la société NOALIS.

Ces logements sont actuellement en classe E, après la réhabilitation ils devront passer en classe C.

Cette réhabilitation concerne le remplacement du système de chauffage par une pompe à chaleur, un complément d'isolation sur les faces des porches d'entrée des logements, la mise en place d'une ventilation, la mise aux normes des tableaux électriques et le remplacement des joints des portes d'entrées.

Afin de financer cette réhabilitation, NOALIS souhaite contracter un prêt d'un montant de 74 236 € pour lequel il sollicite la garantie de la commune à hauteur de 100 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le principe de la garantie d'emprunt pour ces travaux et demande à la société NOALIS de fournir les documents d'emprunt pour pouvoir statuer définitivement sur la demande.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 14 décembre 2022

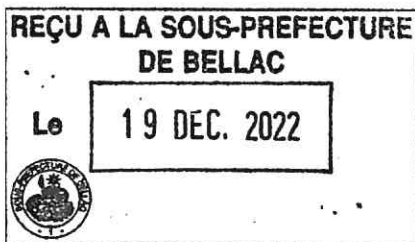
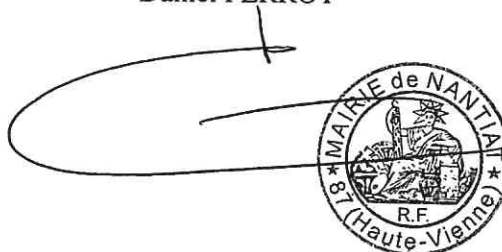
Le secrétaire de séance

Le Maire

Nicole LABRUNIE

Daniel PERROT

NLL



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le